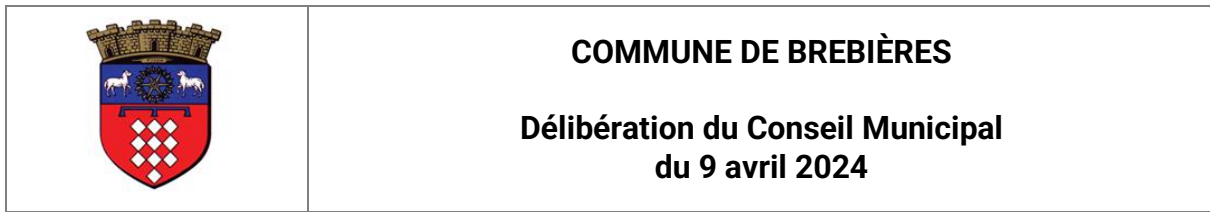


République Française  
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



**Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 12 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPRESZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRESZ Alexia, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, M. MARINO Salvatore.

**ABSENTS :**

Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte	donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno
M. DEGORGUE Didier	donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas
Mme MORENT Sophie	donne pouvoir à Mme POTEAU Nathalie
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à M. MARINO Salvatore

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MARTEAU Marina

**Membres en exercice : 29**  
**Quorum : 15**

**Présents : 23**  
**Votants : 28**

**FINANCES**

**2.5 – VOTE DU MONTANT DE LA BOURSE COMMUNALE**

La commune octroie chaque année à tous les enfants de moins de 16 ans fréquentant un établissement du second degré une bourse communale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir cette bourse communale pour l'année scolaire 2024 / 2025 et d'allouer le même montant que l'année dernière, soit 35,00 € par enfant.

La dépense sera imputée à l'article 65131 « Bourses ».

**➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la bourse communale d'un montant de 35,00 € par enfant pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Publiée le 18/4/2024  
Affichée le 18/4/2024

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 062-216201731-20240409-DCM202416-DE



**Lionel DAVID,**  
**Maire.**

**Marina MARTEAU,**  
**Secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>